

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA25 025 à OCA25 029** – Résolution CA25 09 0125 / Dossier 1253060012

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

**OCA25 030** – Résolution CA25 09 0126 / Dossier 1242932002

Ordonnance modifiant l'ordonnance OCA24 079 :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 6°)*

**OCA25 031** – Résolution CA25 09 0127 / Dossier 1258153001

Ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction est sur la rue de Louvain Est, entre les rues Lajeunesse et Saint-Hubert :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

**OCA25 032** – Résolution CA25 09 0128 / Dossier 1258153002

Ordonnance permettant d'aménager des voies cyclables sur plusieurs axes :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 1°)*

**OCA25 033** – Résolution CA25 09 0129 / Dossier 1255680001

Ordonnance relative à la direction des voies sur le boulevard Gouin Ouest :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

**OCA25 034** – Résolution CA25 09 0130 / Dossier 1251066006

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

**OCA25 035** – Résolution CA25 09 0131 / Dossier 1248373007

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

**OCA25 036** – Résolution CA25 09 0132 / Dossier 1259570009

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA25 030 à OCA25 036 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux](http://montreal.ca/reglements-municipaux).

**FAIT** à Montréal, le 13 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert